

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 855-96, 10 juillet 1996

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre Roy comme secrétaire du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Pierre Roy, secrétaire associé au Conseil du trésor, administrateur d'État II, soit nommé secrétaire du Conseil du trésor, administrateur d'État I, au salaire annuel de 124 000 \$, à compter du 12 août 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Pierre Roy.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25927

Gouvernement du Québec

Décret 856-96, 10 juillet 1996

CONCERNANT la nomination de madame Pauline Champoux-Lesage comme sous-ministre du ministère des Affaires municipales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Pauline Champoux-Lesage, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère des Affaires municipales, administratrice d'État I, au salaire annuel de 103 000 \$, à compter du 12 août 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Pauline Champoux-Lesage.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

25928

Gouvernement du Québec

Décret 857-96, 10 juillet 1996

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Nicole Fontaine comme secrétaire générale associée aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), madame Nicole Fontaine, curatrice publique, soit engagée à contrat comme secrétaire générale associée aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration au ministère du Conseil exécutif, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, pour un mandat d'un an à compter du 12 août 1996, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

Conditions d'emploi de madame Nicole Fontaine comme secrétaire générale associée aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration au ministère du Conseil exécutif

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Nicole Fontaine, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire générale associée aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration au ministère du Conseil exécutif, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du ministre et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, madame Fontaine exerce tout mandat que lui confie le ministre.